

## SMBG

---

S.A. au Capital de 398 136,75 €

Siège Social : 18/20, avenue Gabriel Péri  
93100 MONTREUIL

### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

*ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011*

---

## **SMBG**

---

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

### **Aux Actionnaires,**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

---

## SMBG

---

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

### CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

*Personne concernée : Monsieur Martial GUIETTE*

- ✓ Nature et objet : Achats de vins à la SARL Domaine des Roques de Cana, société dont Martial GUIETTE est associé majoritaire et gérant.

Modalités : Au 31 décembre 2011, les achats de vins par votre société à la SARL Domaine des Roques de Cana s'élèvent à un montant brut de 43 861 Euros HT.

- ✓ Nature et objet : Manifestations au F&B, restaurant dont Martial GUIETTE est associé.

Modalités : Au 31 décembre 2011, les prestations facturées par le restaurant F&B à votre société s'élèvent à un montant de 8 030 Euros HT.

- ✓ Nature et objet : Refacturation de loyers et de frais de publicité à la société SMBG Finance, dont Martial GUIETTE est gérant.

Modalités : Au 31 décembre 2011, votre société a refacturé 38 200 Euros HT au titre du loyer et de prestations publicitaires rendues à SMBG Finance. Les créances clients SMBG Finance relatives à ces refacturations s'élèvent à 332 524 Euros TTC au 31 décembre 2011. Elles ont été intégralement dépréciées sur l'exercice.

- ✓ Nature et objet : Refacturation de loyers et de frais de maintenance et de modération de site internet à la société RESEAU CAMPUS, dont Martial GUIETTE est Président.

Modalités : Au 31 décembre 2011, votre société a refacturé à RESEAU CAMPUS 26 300 Euros HT au titre du loyer et de frais de maintenance et de modération de site internet. Les créances clients RESEAU CAMPUS relatives à ces refacturations s'élèvent à 94 364 Euros TTC au 31 décembre 2011.

- ✓ Nature et objet : Avances en comptes courants non rémunérées consenties à RESEAU CAMPUS

Modalités : Au 31 décembre 2011, les avances s'élèvent à un montant brut de 28 779 Euros.

\_\_\_\_\_ **SMBG**

\_\_\_\_\_ RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

Personne concernée : Monsieur Henri LARMARAUD

- ✓ Nature et objet : Honoraires de Henri LARMARAUD, avocat et administrateur de la société, au titre de prestations de conseil en litiges fournisseurs

Modalités : Au 31 décembre 2011, les honoraires facturés par Henri LARMARAUD à SMBG s'élèvent à un montant de 25 549 Euros HT.

- ✓ Nature et objet : Poursuite des avances en comptes courants non rémunérées consenties à SMBG Finances.

Modalités : Au 31 décembre 2011, les avances s'élèvent à un montant brut de 142 673 Euros. Elles ont été intégralement dépréciées sur l'exercice.

*Fait à Paris, le 9 novembre 2012*

Le Commissaire aux Comptes



COREVISE

Stéphane MARIE